

## Plan de protection pour les séminaires AvantAge dans le cadre du Covid-19

*Situation au 1<sup>er</sup> juin 2020, sous réserve de modifications selon l'évolution de la situation sanitaire.*

Les formations d'AvantAge reprennent de manière régulière dès le 8 juin 2020. Cependant, en accord avec les dispositions de l'OFSP et dans le but de préserver au mieux la santé de nos participant-e-s, nous avons mis en place les mesures suivantes :

- Distance sociale de 2 mètres entre les participant-e-s : les salles de cours s'adaptent à cette directive, en positionnant les tables pour le confort et la sécurité de chaque participant-e. C'est pourquoi nous avons été contraints, dans certains cas, de déplacer le cours dans des salles adaptées.
- La règle des distances s'applique aussi aux locaux annexes (cafétérias, WC) et pour l'organisation des pauses.
- Désinfection des locaux de cours : avant le début d'un cours, nous vérifions que les tables, les chaises, les poignées de portes et le matériel à disposition soient dûment désinfectés. En outre, les salles sont ventilées régulièrement.
- Désinfection des mains : du gel désinfectant est mis à disposition dans chaque salle. Nous demandons aux participant-e-s de bien vouloir se désinfecter les mains à l'arrivée au séminaire et après chaque pause.
- Des masques de protection sont disponibles (mais pas obligatoires) pour les personnes qui voudraient en faire usage.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- Il est recommandé aux personnes qui souffrent d'une maladie pertinente selon l'ordonnance Covid-19 de l'OFSP\*, de s'abstenir de participer à une formation en présentiel jusqu'à nouvel ordre.
- Les personnes présentant des symptômes du Covid-19, ou des symptômes grippaux, ou qui ont été en contact avec des personnes atteintes, sont priées de ne pas participer à la formation. Nous nous réservons le droit, pour la sécurité de nos participant-e-s, d'exclure toute personne qui présenterait des symptômes.
- Les personnes qui ont été atteintes par le COVID-19 ne sont pas autorisées à participer à la formation avant 2 semaines après que la maladie ait été vaincue.

\*Lien vers le site OFSP :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/besonders-gefaehrdete-menschen.html>